

■ Le mot du Maire

Chers concitoyens,

« **Mais que fait donc la municipalité ?** »
« pas fichue de régler en deux mois le problème de l'eau ? » Et bien non ! je me souviens avoir dit à la fin du premier conseil municipal : des miracles nous n'en ferons pas ! Les quelques personnes qui disent que le problème est simple « qu'il n'y a qu'à » ou « qu'il faut qu'on » sont au mieux irresponsables au pire de mauvaise foi. Merci à ceux qui nous ont signalé que les incidents de pression d'eau constatés ces dernières semaines s'étaient régularisés. Le choix fait à la fin du mandat précédent a été de régler d'abord le problème d'assainissement, en créant le lagunage, et de renvoyer **au mieux** en 2009 le problème de la séparation des réseaux (eaux usées et pluviales) et celui du château d'eau. Cette réalité est incontournable : aujourd'hui nous envoyons ensemble sur le lagunage nos eaux usées et nos eaux de pluie, avec le problème de saturation en cas de gros orage. Nous ne réglerons la question de l'approvisionnement en eau que plus tard. Cela est d'autant plus sérieux que de nombreuses maisons ont été construites, ou sont en construction, souvent avec piscines.

Alors que fait la municipalité ? Et bien elle travaille ! **Au problème de l'eau en priorité :**

- nous avons multiplié les contacts avec les financeurs et les techniciens pour accélérer le dossier du réservoir et des réseaux ; lors de ma visite du 16 mai au Conseil Général, j'ai obtenu l'assurance que notre dossier passerait prioritairement en commission,

- nous avons fait réaliser des recherches de fuite par l'entreprise A.T.H.E.A. et des réglages du système de captage pour optimiser l'utilisation des réserves par l'entreprise Sanchis,
- nous allons limiter l'utilisation de la borne à eau ouverte à tous pour le moment,
- nous avons lancé un appel d'offre (ouverture des plis le 20 mai) pour refaire de toute urgence la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) du captage alimentant le Mas de Roujou.

Pour les autres dossiers, il faut savoir qu'entre le moment où vous prenez une décision et son application, il y a des délais souvent longs. Par exemple les nouveaux horaires du personnel et le recrutement du nouvel agent technique nécessitent des délais légaux, le solde des congés non pris. Ce n'est que début mai que le nouveau dispositif pouvait commencer ; nous avons acheté matériel et véhicule (l'agent utilisait ses outils et son véhicule personnels !!) ; la propreté et l'embellissement du village s'en ressentent déjà.

Nous avançons aussi sur

- le chantier de l'école : aux travaux prévus par l'ancienne équipe (renforcement du plancher), nous avons ajouté la mise en sécurité, la rénovation des installations électriques, la peinture, la mise en place d'un revêtement de sol,
- la sécurité des bâtiments communaux (foyer, salle des jeunes, école, mairie) : nous allons faire passer la commission de sécurité, elle n'était jamais venue sur Lieuran,

- la mise en sécurité de l'entrée du village : une réunion mairie - DDE-cabinet ENTECH a permis de coordonner la rénovation de la route départementale et la mise en place des réseaux d'eau,
- l'entretien des chemins : après l'appel d'offre que nous avons lancé, l'entreprise retenue a déjà bouché de nombreux trous sur les chemins communaux, et nous avons rendez-vous avec les responsables de l'équipement pour les chemins départementaux,
- Les nouveaux locaux : nous attendons les devis pour la petite salle d'activité du Mas de Roujou, et nous ferons bientôt des propositions pour une salle polyvalente au village. Fidèles à notre façon de travailler, nous consulterons bien sûr la population.

Nous avons bien avancé sur le fonctionnement des commissions : présentation publique du budget, réunion ouverte de la commission « animation, vie associative, patrimoine.

Sur ce dernier point, n'hésitez pas à nous faire remonter critiques et propositions (boîte aux lettres Mairie) elles sont plus positives que les commérages.

Réunion publique
« eau et assainissement »,
vendredi 20 juin à 18 h 00 au foyer.

Le maire
Alain Blanquer

■ Mairie Infos

Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Le CCAS de la commune est géré par huit membres sous la présidence du Maire. Quatre des membres sont des conseillers municipaux : Christiane Desambert d'Halluin, Marie-Claude de Murcia, Jean Arrufat et Pierre Usselman. Les autres membres sont choisis par le conseil municipal parmi les habitants de la commune : Bernadette Ollier, Patricia Robin, Lucette Ruas et Henri Poujol.

Le budget du CCAS est abondé par des fonds communaux votés par le conseil municipal et des dons éventuels de particuliers. La subvention municipale votée pour l'année 2008 est de 250 €.

Pour l'année 2008 il est prévu un colis de Noël pour les habitants de la commune âgés de plus de 80 ans. Une ligne de compte est également ouverte afin de dépanner financièrement, en collaboration avec les assistantes sociales du secteur, des personnes ou familles qui seraient momentanément en difficulté.

Henri Poujol

Eau potable- Loi du 30/12/2006

La distribution de l'eau potable relève de la seule compétence des communes.

En cas d'utilisation d'une autre ressource par l'abonné, le règlement de service prévoit la possibilité pour les agents du service d'eau d'accéder aux propriétés privées pour procéder aux contrôles des installations intérieures. Ces frais de contrôle sont à la charge de l'abonné.